

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1^{er} août 2016, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence de la mairesse, Mme. Andrée Clouâtre formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00

5679-08-2016
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 1^{er} août 2016.

5680-08-2016
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

5681-08-2016
Adoption des
procès-verbaux
du 4 et 18 juillet
2016

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 4 et 18 juillet 2016.

Mme. Isabelle Deland et M. Léo Choquette se retirent à 20 :05hrs. déclarant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.

5682-08-2016
Adoption des
comptes à payer
du mois de juillet
et ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juillet 2016 totalisant la somme de 359,567.51\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juillet 2016 au montant de 115,178.18\$.

Pour un total de comptes à payer de: 474,745.69\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Mme. Isabelle Deland et M. Léo Choquette reprennent leur siège à 20 :08hrs.

Période de
questions

Quelques questions ont été posées.

5683-08-2016
Mandat
Plomberie
Pier-Eau

Attendu qu'il a été porté à notre attention que le clapet du 125 rue de l'Église ne fonctionne pas adéquatement et qu'il y aurait lieu de faire l'installation d'un nouveau clapet tel que requis;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale demande à Plomberie Pier-Eau de faire les installations selon les règles de l'art.

5684-08-2016
Les consultants
SM/5^{ème} décompte

Attendu que les Consultants S.M. Inc. ont expédié le décompte 5 pour le projet F1520036 concernant la facture 341966 avancement des travaux à 80% au montant de 1,121.01\$;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que la municipalité fasse le paiement de 1,121.01\$ pour l'avancement de 80% des travaux.

5685-08-2016 Avis de motion dépôt du règlement 163-2016	Avis de motion est donné par Léo Choquette qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 163-2016 modifiant le règlement 143-2013 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » par l'ajout de l'article 2.8, dépôt du projet.
5686-08-2016 Avis de motion dépôt du règlement 164-2016	Avis de motion est donné par Francine Grenon qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 164-2016 modifiant le règlement 127-2012 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux » par l'ajout de l'article 3.1, dépôt du projet.
5687-08-2016 Demande de pavage mécanisé et rechargement d'accotements	<p>Attendu que la municipalité doit faire exécuter des travaux d'asphaltage et d'accotements sur la rue Phénix pour .4km et le Rang St-Jean-Baptiste pour .9km;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer des demandes de soumissions pour lesdits travaux et publie la soumission sur le site SEAO et dans le journal Constructo.</p>
Dépôt d'un rapport trimestriel	Le conseil municipal reconnaît que la directrice générale a déposé un rapport trimestriel.
5688-08-2016 Autorisation d'une clé pour l'hôtel de ville	<p>Attendu qu'il y a lieu de remettre une clé de l'hôtel de ville à Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que la directrice générale remette une clé de l'hôtel de ville à Mme. Geneviève Lavoie.</p>
5689-08-2016 Réparation de la fuite de la pompe Doseuse (USEP)	<p>Attendu qu'il y a lieu de faire la réparation de la fuite de la pompe doseuse à l'usine d'épuration des eaux usées;</p> <p>Attendu qu'un prix a été demandé à Veolia pour nous fournir les pièces requises pour la réparation;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense au montant de 2,597.56\$ taxes incluses pour les pièces requises à la réparation provenant de Veolia.</p>
5690-08-2016 Mandat Francis Lussier,architecte	<p>Attendu que la municipalité désire retenir les services d'un architecte pour d'éventuels travaux à exécuter au 125 rue de l'Église;</p> <p>En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Daniel Thimineur , il est résolu à l'unanimité que la municipalité mandate Francis Lussier architecte pour les études préparatoires en vue de l'agrandissement en 2 phases du 125 rue de l'Église et ce au montant de 4,000.\$ excluant les taxes.</p>
5691-08-2016 Demande de remboursement politique familiale	<p>Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale lors de l'arrivée d'une nouvelle famille et d'une naissance;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité de rembourser les familles qui ont fait les demandes pour l'arrivée de la nouvelle famille au montant de : 750.00\$ et une naissance au montant de 100.\$ pour un total de 850.\$</p>

5692-08-2016
Demande de
contribution
Familles en Fête

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Commission des Loisirs d'Henryville pour l'activité : Familles en Fête qui doit avoir lieu le 27 août prochain et que la Commission des loisirs d'Henryville a présenté ses prévisions budgétaires;

En conséquence sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland , il est résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 1,200.\$ tel que prévu au budget.

5693-08-2016
Prêt du Parc des
Copains, tbles,
chaises

Attendu qu'une demande de la Commission des Loisirs d'Henryville a été reçue à la municipalité concernant le prêt du Parc des Copains, de toutes les tables et chaises disponibles pour l'évènement Familles en Fête qui aura lieu le 27 août prochain;

Attendu que l'école Capitaine Luc-Fortin a fait une demande pour obtenir 10 tables et 100 chaises pour l'organisation d'un dîner qui aura lieu le 28 août au midi;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquiesce à la demande de la Commission de Loisirs d'Henryville pour le prêt de toutes les tables et chaises disponibles, conditionnellement à ce que la Commission des Loisirs transporte, le dimanche matin , les 10 tables et 100 chaises requises par l'École Capitaine-Luc-Fortin.

5694-08-2016
Demande de prêt
de 10 tables et 100
chaises École
Capitaine-Luc-
Fortin

Attendu que la municipalité a reçu une demande concernant le prêt de 10 tables et 100 chaises pour un évènement qui aura lieu le 28 août prochain à l'école Capitaine-Luc-Fortin;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec ledit prêt.

5695-08-2016
Contribution
Centre d'entraide
Régional
d'Henryville

Attendu qu'une demande a été reçue afin que la municipalité paie une quote-part au Centre d'entraide Régional d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 1445.\$ au Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2016.

Rapport du
Directeur du
service incendie

Aucun rapport du directeur du service des incendies.

5696-08-2016
Achat de
manteaux
Service des
incendies

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition de 19 manteaux pour les pompiers du service des incendies d'Henryville tel que stipulée dans leur convention collective;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité commande de la compagnie Daniel Dupuis ,19 manteaux « softshell » tel que la soumission expédiée le 19 juillet au coût de 64.95\$ l'unité pour un total de 1,418.85\$ incluant les taxes applicables.

5697-08-2016
Annulation
résolution
5666-07-2016

Attendu qu'après discussion avec Mme. Michelle Chabot, coordonnatrice du schéma de couverture de risque à la MRC du Haut-Richelieu, il y a lieu d'annuler la résolution 5666-07-2016 pour la remplacer par celle-ci :

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a entrepris des démarches auprès de Cauca afin d'obtenir, pour chaque service de sécurité incendie, une soumission pour l'application Survi-Mobile incluant les frais de base et mensuels;

Attendu que cette avancée technologique remplace les pagettes et facilite la planification des ressources lors des interventions;

Attendu que les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu souhaitant aller de l'avant avec cette technologie devront poursuivre leurs propres démarches auprès de Cauca;

Attendu que la municipalité est en accord avec la soumission numéro 100-13^e de Cauca datée du 28 avril 2016 concernant l'application Survi-Mobile et faisant état des frais de base et mensuels pour le Service de sécurité incendie de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec l'acquisition du logiciel, conditionnellement à l'annulation du contrat avec Infopage sans frais d'annulation ou à la fin du terme de 36 mois.

**Dépôt du rapport
de l'inspecteur
municipal**

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le dépôt de la séance du CCU.

**5698-08-2016
Adoption du
règlement 59-
2006-17 sans
modification**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 6 juin 2016 et que le 1^{er} projet a été adopté le 6 juin 2016 et que le 2^{ème} projet a été adopté à la séance du 4 juillet 2016;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 59-2006-17 sans modification ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par la création des zones 117 et 404.

**5699-08-2016
Avis de motion 1^{er}
projet 59-2006-18**

Avis de motion est donné par Isabelle Deland, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 59-2006-18 modifiant le règlement 59-2006 intitulé "Règlement de zonage" dans le but d'autoriser divers usages résidentiels et commerciaux dans la zone 302-P et augmentant le montant des contraventions aux règlements de zonage.

**5700-08-2016
Avis de motion
1^{er} projet 76-2007-1**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 76-2007-1 modifiant le règlement 76-2007 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » établissant une durée de validité d'une dérogation mineure.

**5701-08-2016
Avis de motion
1^{er} projet 92-2008-2**

Avis de motion est donné par Francine Grenon qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 92-2008-2 modifiant le règlement 92-2008 intitulé « Règlement sur les nuisances » augmentant le montant des contraventions.

**5702-08-2016
Avis de motion
1^{er} projet 153-2015-1**

Avis de motion est donné par Danielle Charbonneau, qu'à une prochaine séance ordinaire ou spéciale de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 153-2015-1 modifiant le règlement 153-2015 intitulé « règlement sur les permis et certificats » modifiant les pouvoirs du fonctionnaire désigné et ajustant les documents requis pour des travaux en rives.

**5703-08-2016
Demande de
dérogation
144 rue St-Georges**

Attendu que les plans de construction déposés par le demandeur prévoient l'aménagement de deux fenêtres en marge latérale alors que lesdites fenêtres seront situées à une distance de moins de 1.5m de la ligne latérale;

Attendu que cette demande est dérogatoire à l'article 5.9 du règlement de zonage 59-2006 exigeant un minimum de 1.5m entre une ligne de propriété mitoyenne et le mur d'une construction si ce mur comporte une fenêtre;

Attendu que le demandeur peut placer des fenêtres à d'autres endroits sans dérogation, que ce soit dans les deux portes de garage ou en aménageant des puits de lumière;

Attendu que le fait d'accepter cette demande causerait un précédent sur les futures demandes semblables;

Attendu que la réglementation ne cause pas vraiment un préjudice sérieux au demandeur puisqu'elle découle, en plus, du Code civil du Québec;

5704-08-2016
Demande de
dérogation
235 route 133

Pour ces motifs, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité de ne pas émettre la dérogation demandée quant à l'article 5.9 du règlement de zonage no. 59-2006.

Attendu que la Municipalité d'Henryville avait reçu, le 19 avril 2016, une demande d'autorisation destinée à la CPTAQ à laquelle elle avait répondu positivement;

Attendu que cette demande a pour objet de séparer la maison du 244, rang Petit-Sabrevois du lot en lui donnant une superficie de droit acquis de 4000 m² et d'utiliser la balance du lot 4 776 023 à des fins autres que l'agriculture pour de l'entreposage de pièces d'acier;

Attendu que cette demande a fait l'objet d'une demande dérogation mineure en regard de l'article 12.16 du règlement de zonage quant à l'aménagement des zones tampons exigées au règlement de zonage pour être conforme aux règlements municipaux;

Attendu que la Municipalité doit recommander les demandes d'autorisation à la CPTAQ en se basant sur l'article 58.2 de *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, soit* ;

1. le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
2. les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
3. les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
4. les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
5. la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;
6. l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
7. l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
8. la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
9. l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;
10. les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie.

Pour ces motifs, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'émettre une dérogation mineure en regard de l'article 12.16 du règlement de zonage dans le but de diminuer la largeur de la bande tampon aux conditions suivantes :

1. Au sud, le long du stationnement, une rangée de Saules Miyabeana devra être plantée à tous les 30 cm.
2. Au sud, le long de la limite de propriété résidentielle, la zone tampon devra avoir une largeur de 10m et comporter un minimum de trois rangées de plantations intercalées de Saules Miyabeana plantés à tous les 30 cm et une rangée de conifères.
3. Au sud, le long de la limite de propriété agricole, la zone tampon devra avoir une largeur de 5m et comporter un minimum de deux rangées intercalées en plantations de Saules Miyabeana, planté à tous les 30 cm.
4. Au nord, le long de la limite de propriété pour la superficie devant bénéficier de l'autorisation, la zone tampon devra avoir une largeur de 5m et comporter un minimum de deux rangées en intercalées en plantations de Saules Miyabeana, planté à tous les 30 cm.
5. Le long de limites projetées de la propriété résidentielle du 244, rang Petit-Sabrevois, la zone tampon devra avoir une largeur de 5m et comporter un minimum de deux rangées intercalées de plantations de Saules Miyabeana, planté à tous les 30 cm.

De plus la Municipalité réitère son appui à la présente demande, en fonction de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

**5705-08-2016
Aménagiste pour
le Parc des Petits-
Bonheurs**

Attendu que la municipalité est à développer les parcs municipaux et qu'il y a lieu qu'un aménagement soit élaboré quant aux installations des exercices pour les aînés au Parc des Petits-Bonheurs;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de Mme Madison en tant qu'aménagiste pour un montant maximum de 500.\$ pour nous faire des propositions d'aménagement.

**5706-08-2016
Wajax (sprokets et
paliers)**

Attendu que des travaux sont à effectuer à l'usine d'épuration des eaux usées, soit le démontage et montage de « sprockets » ainsi que de pallier par la compagnie Composants Industriels Wajax;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise les dépenses à cette fin pour les dits travaux tel que présenté dans la soumission du 31 juillet au montant de 11,029.\$ taxes non incluses.

**5707-08-2016
St-Alex en feu**

Attendu qu'une demande de commandite de 200.\$ a été faite par M. Alain Héту, directeur du service incendie d'Henryville afin d'inscrire une équipe pour l'activité «St-Alexandre en feu» 2016;

Attendu qu'une dizaine d'équipes est prévue pour ledit événement;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une commandite de 200.\$ payable à St-Alexandre en feu.

**Période de
questions**

Aucune question.

5708-08-2016
Levée de la séance

Sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :00 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Andrée Clouâtre, mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, directrice générale
Secrétaire-trésorière